



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt le dix-huit mars à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes d'Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-44

OBJET : OUVERTURES ANTICIPEES DE CREDITS 2021 : BUDGET PRINCIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 42

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE
GARGAS : Mme Claire SELLIER
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

Procurations :

APT : Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210318-2021-44-DE
Date de télétransmission : 26/03/2021
Date de réception préfecture : 26/03/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la nécessité d'améliorer les performances thermiques du bâtiment du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal et de participer ainsi aux objectifs de la transition écologique,

Considérant, le coût prévisionnel de cette opération à hauteur de 85 200 € HT, soit 102 240 € TTC déjà inscrit au budget investissement 2020 du conservatoire de musique mais n'ayant pu faire l'objet d'un lancement de marché en 2020,

Considérant, que cette opération bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre du FNDAT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) (convention en date du 16 décembre 2020 – numéro d'engagement 210315550), d'un montant 68 160 €, soit 80% du coût HT de ces travaux,

Considérant, la nécessité de lancer cette opération (OP 113) sans attendre le vote du budget 2021, afin de pouvoir réaliser ces travaux en dehors des périodes d'ouverture du conservatoire de musique (site occupé), et de pouvoir ainsi les programmer pendant les vacances scolaires (fermeture du conservatoire de musique),

Considérant, que les cours pour les adultes ne peuvent être dispensés en présentiel au conservatoire de musique, ces derniers se proposaient en distanciel par les enseignants du conservatoire de musique,

Considérant, la nécessité de poursuivre l'équipement informatique de l'ensemble des salles de cours du conservatoire de musique, afin de permettre aux professeurs de musique de pouvoir dispenser ces cours à distance (en visio), avec tout le matériel nécessaire mis à disposition : poste fixe, webcam, enceinte, répétiteur/amplificateur wifi pour les salles dépourvues de systèmes filaires internet,

Le Président demande au conseil de délibérer pour approuver l'ouverture anticipée de crédits pour l'opération 113 – Travaux d'amélioration thermique du conservatoire de musique et pour la mise en œuvre de l'enseignement artistique, selon les montants suivants :

Chapitre	Article	Objet	Montants en € TTC
21	2135	OP 113 – travaux d'amélioration thermique du conservatoire de musique	102 240
21	2183	OPNI – matériels informatique	11 500
20	22051	OPNI – Logiciels	3 500
TOTAL			117 240

Vu, la délibération N°2021-20 du 18 mars 2021 autorisant les avenants n° 2 d'un montant global de 14 798,10 € HT concernant le marché de travaux d'aménagement et d'extension des locaux du siège de la communauté de communes pour un montant global de 420 882,72 HT,

Le Président demande au conseil de délibérer pour approuver l'ouverture anticipée de crédits pour l'opération 111 – Travaux d'extension du siège de la communauté de communes, selon les montants suivants :

Chapitre	Article	Objet	Montants en € TTC
23	2313	OP 111 – travaux d'extension du siège de la communauté des communes	17 758
TOTAL			17 758

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210318-2021-44-DE
Date de télétransmission : 26/03/2021
Date de réception préfecture : 26/03/2021

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Autorise, les ouvertures anticipées de crédits au budget Principal 2021 présentées ci-dessus,

Dit, que ces crédits feront l'objet d'une inscription définitive lors des budgets primitifs 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

